

## DÉMARCHES FISCALES : DÉCLARATION DES REVENUS PERÇUS EN 2020

Le montant de vos droits à déclarer vous a été envoyé par courrier postal au mois d'avril 2021.

L'attestation de revenus 2020 est disponible sur votre compte artiste ([myspedidam.fr](https://myspedidam.fr)).

En cas de problème d'identification, veuillez contacter l'assistance SPEDIDAM par courriel à l'adresse [assistance@spedidam.fr](mailto:assistance@spedidam.fr)

Quel que soit votre mode de déclaration (papier ou en ligne), il convient d'indiquer votre profession: « **ARTISTE-INTERPRÈTE DE LA MUSIQUE** » et de mentionner : « **EXONÉRATION DE LA COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CGI article 1460-4°)** » à la fin de la déclaration.

### ➤ DÉCLARATION PAPIER

Les droits sont à inscrire sur la **déclaration N° 2042C PRO** dans la rubrique « Revenus non commerciaux ».

**Si le montant cumulé des droits à déclarer n'a pas dépassé 72 600 € :**

- vous remplissez le montant à déclarer au titre de l'année 2020 dans la case 5HQ,
- dans les renseignements complémentaires, si vous n'avez pas de SIRET, remplissez le numéro de SIRET avec des zéros. Renseignez votre adresse personnelle pour l'adresse d'exploitation.

**Dans les autres cas** vous êtes soumis au régime de la déclaration contrôlée, vous devez établir une déclaration 2035, déterminer votre résultat et reporter ce dernier dans la case 5QC de votre déclaration de revenus pour les membres d'un centre de gestion agréé ou 5QI dans le cas contraire. Dans ces 2 cas, vous devez reporter votre numéro de SIRET.

### ➤ DÉCLARATION EN LIGNE

Depuis le site [www.impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) accédez à votre **espace particulier** et renseignez votre numéro fiscal à 13 chiffres qui figure sur votre avis d'impôt 2020 puis votre mot de passe.

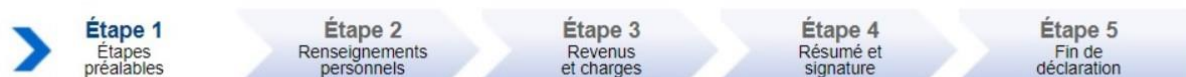
**Si le montant cumulé des droits à déclarer n'a pas dépassé 72 600 € :**

- vous remplissez le montant à déclarer au titre de l'année 2020 dans la case 5HQ, rubrique « Revenus non commerciaux professionnels »
- dans les renseignements complémentaires, si vous n'avez pas de SIRET, remplissez le numéro de SIRET avec des zéros. Renseignez votre adresse personnelle pour l'adresse d'exploitation.

**Dans les autres cas** vous êtes soumis au régime de la déclaration contrôlée, vous devez reporter votre résultat dans la case 5QC de votre déclaration de revenus pour les membres d'un centre de gestion agréé ou 5QI dans le cas contraire. Dans ces 2 cas, vous devez reporter votre numéro de SIRET.

## DÉMARCHES FISCALES : DÉCLARATION DES REVENUS PERÇUS EN 2020

### DÉCLARATION EN LIGNE - ÉTAPE PAR ÉTAPE



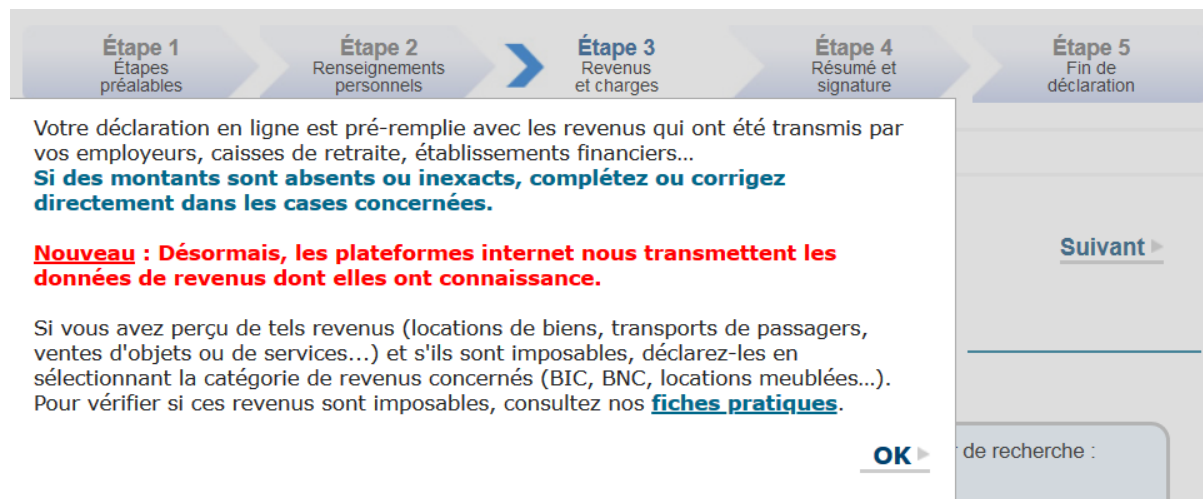
#### Déclaration des revenus 2020

Vous pouvez maintenant remplir votre déclaration des revenus.

À partir de l'étape 3, vous pouvez ajouter ou supprimer une déclaration annexe en utilisant le bouton de sélection des rubriques et des annexes, situé à gauche de l'écran.  
Les données que vous aurez saisies seront automatiquement enregistrées lors du passage à la page suivante. Toutefois, vous aurez toujours la possibilité de les corriger pendant la saisie, voire de les modifier ultérieurement, y compris après la signature de votre déclaration.

[Précédent](#)

[Suivant](#)



Étape 1  
Étapes  
préalables

Étape 2  
Renseignements  
personnels

Étape 3  
Revenus  
et charges

Étape 4  
Résumé et  
signature

Étape 5  
Fin de  
déclaration

Votre déclaration en ligne est pré-remplie avec les revenus qui ont été transmis par vos employeurs, caisses de retraite, établissements financiers...

**Si des montants sont absents ou inexacts, complétez ou corrigez directement dans les cases concernées.**

**Nouveau** : Désormais, les plateformes internet nous transmettent les données de revenus dont elles ont connaissance.

Si vous avez perçu de tels revenus (locations de biens, transports de passagers, ventes d'objets ou de services...) et s'ils sont imposables, déclarez-les en sélectionnant la catégorie de revenus concernés (BIC, BNC, locations meublées...). Pour vérifier si ces revenus sont imposables, consultez nos [fiches pratiques](#).

[OK](#)

de recherche :

➤ Si le montant cumulé en 2020 n'a pas dépassé 72 600 € :



Déclaration principale

[← Précédent](#)

[Suivant ▶](#)

**SELECTIONNEZ CI-DESSOUS LES RUBRIQUES QUE  
VOUS SOUHAITEZ FAIRE APPARAÎTRE**

Pour vous aider à trouver les cases qui vous concernent, vous pouvez utiliser le moteur de recherche :

Rechercher

**Résultat de votre recherche**

Votre saisie : 5HQ

Un seul résultat correspond à votre recherche. Pour continuer cliquez sur « Valider ». La rubrique correspondante sera automatiquement sélectionnée.

Revenus non commerciaux professionnels

[← Annuler](#)

[Valider ▶](#)



Déclaration principale

[← Précédent](#)

[Suivant ▶](#)

**SELECTIONNEZ CI-DESSOUS LES RUBRIQUES QUE  
VOUS SOUHAITEZ FAIRE APPARAÎTRE**

Pour vous aider à trouver les cases qui vous concernent, vous pouvez utiliser le moteur de recherche :

Rechercher

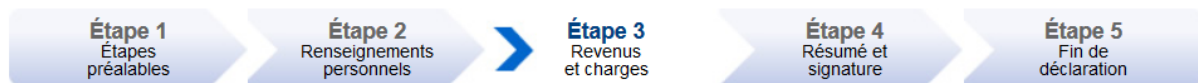
Votre sélection a bien été prise en compte. Pour continuer, cliquez sur le bouton « Suivant ».



## REVENUS

- Traitements, salaires 
- Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à titre onéreux 
- Gains d'actionariat salarié, salaires 
- Salaires et pensions exonérés retenus pour le calcul du taux effectif 
- Revenus de capitaux mobiliers 
- Gains de cession de valeurs mobilières, droits sociaux, gains assimilés, plus-values et gains divers 
- Micro foncier : recettes brutes n'excédant pas 15 000 euros *Location non meublée* 
- Revenus fonciers *Location non meublée* 
- Revenus exceptionnels ou différés 
- Micro-entrepreneur (*auto-entrepreneur*) ayant opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu 
- Revenus agricoles 
- Revenus industriels et commerciaux professionnels 
- Revenus industriels et commerciaux non professionnels *Autres que les locations meublées non professionnelles* 
- Revenus des locations meublées non professionnelles 
- Revenus non commerciaux professionnels 
- Revenus non commerciaux non professionnels 

Renseignez le montant à déclarer dans la case 5HQ :



Déclaration principale

[← Précédent](#)

[Suivant ►](#)

### VOS REVENUS

#### REVENUS ET PLUS-VALUES DES PROFESSIONS NON SALARIÉES

[Notice](#)

#### REVENUS NON COMMERCIAUX PROFESSIONNELS

[Notice](#)

Durée de l'exercice *nombre de mois*

5XI

#### Régime déclaratif spécial ou micro-BNC

Revenus nets exonérés

*régimes zonés articles 1417, II, b du code général des impôts*

5HP

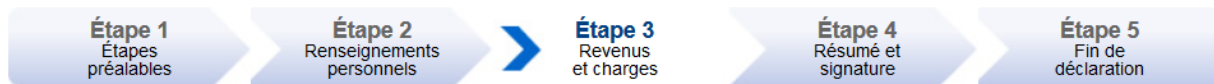
Revenus imposables

5HQ

*Recettes brutes sans déduire aucun abattement*



Renseignez le numéro SIRET avec des zéros et renseignez votre adresse :



Déclaration principale

[◀ Précédent](#)

[Suivant ▶](#)

**INFORMATIONS GÉNÉRALES - REVENUS ET PLUS-VALUES DES PROFESSIONS NON SALARIÉES**

[Notice](#)

Les informations ci-dessous proviennent de votre déclaration de l'an dernier. Veuillez les vérifier et les compléter si nécessaire.

Revenus non commerciaux professionnels

Civilité

Nom

Prénom

Numéro SIRET

00000000000000

Adresse de l'établissement principal si plusieurs établissements sont concernés. Pour les locations meublées en régime micro, saisissez votre adresse personnelle.

**Adresse d'exploitation :**

Département

Commune

Saisir un mot de la rue,  
cliquer sur Valider  
puis sélectionner la rue

Rue, lieu-dit ou hameau

Numéro

Complément d'adresse

[Valider](#)

[En savoir plus](#)



➤ **Si le montant cumulé en 2020 a dépassé 72 600 € :**



**Déclaration principale**

[← Précédent](#)

[Suivant ▶](#)

**SELECTIONNEZ CI-DESSOUS LES RUBRIQUES QUE VOUS SOUHAITEZ FAIRE APPARAÎTRE**

Pour vous aider à trouver les cases qui vous concernent, vous pouvez utiliser le moteur de recherche :

5Qd

**Rechercher**

Votre sélection a bien été prise en compte. Pour continuer, cliquez sur le bouton « Suivant ».

**Résultat de votre recherche**

Votre saisie : 5QC

Un seul résultat correspond à votre recherche. Pour continuer cliquez sur « Valider ». La rubrique correspondante sera automatiquement sélectionnée.

Revenus non commerciaux professionnels

[← Annuler](#)

[Valider ▶](#)

**REVENUS**

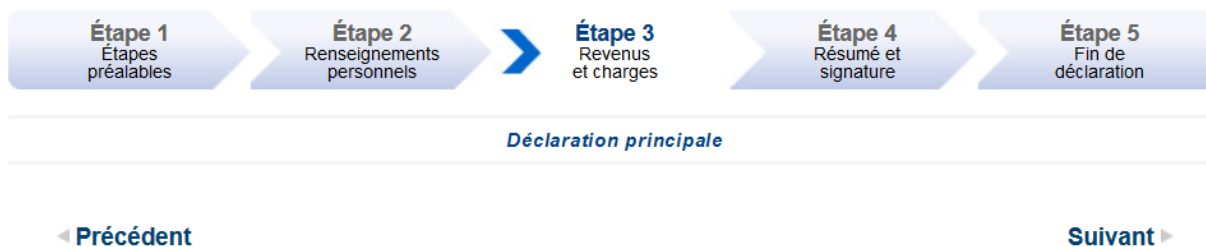
- Traitements, salaires
- Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à titre onéreux
- Gains d'actionariat salarié, salaires
- Salaires et pensions exonérés retenus pour le calcul du taux effectif
- Revenus de capitaux mobiliers
- Gains de cession de valeurs mobilières, droits sociaux, gains assimilés, plus-values et gains divers
- Micro foncier : recettes brutes n'excédant pas 15 000 euros *Location non meublée*
- Revenus fonciers *Location non meublée*
- Revenus exceptionnels ou différés
- Micro-entrepreneur (*auto-entrepreneur*) ayant opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu
- Revenus agricoles
- Revenus industriels et commerciaux professionnels
- Revenus industriels et commerciaux non professionnels *Autres que les locations meublées non professionnelles*
- Revenus des locations meublées non professionnelles
- Revenus non commerciaux professionnels**
- Revenus non commerciaux non professionnels



## Renseignez le montant à déclarer :

Régime de la déclaration contrôlée		OGA / VISEUR	SANS
Revenus exonérés <i>régimes zonés articles 1417, II, b du code général des impôts</i>	5QB	<input type="text"/>	5QH <input type="text"/>
Revenus imposables <i>cas général</i>	5QC	<input type="text"/>	5QI <input type="text"/>
• dont plus-values à court terme, subventions d'équipement, indemnités d'assurance pour perte d'élément d'actif	5XP	<input type="text"/>	5XQ <input type="text"/>
• dont moins-values à court terme	5XH	<input type="text"/>	5XL <input type="text"/>

## Complétez le numéro SIRET avec des zéros et renseignez votre adresse



## INFORMATIONS GÉNÉRALES - REVENUS ET PLUS-VALUES DES PROFESSIONS NON SALARIÉES

[Notice](#)

Les informations ci-dessous proviennent de votre déclaration de l'an dernier. Veuillez les vérifier et les compléter si nécessaire.

### Revenus non commerciaux professionnels

Civilité

Nom

Prénom

Numéro SIRET

00000000000000

Adresse de l'établissement principal si plusieurs établissements sont concernés. Pour les locations meublées en régime micro, saisissez votre adresse personnelle.

### Adresse d'exploitation :

Département

Commune

Saisir un mot de la rue, cliquer sur Valider puis sélectionner la rue

Rue, lieu-dit ou hameau

Numéro

Complément d'adresse

[Valider](#)

[En savoir plus](#)

